

# Financements des compétences & Projets du SymielecVar

Le SymielecVar soutient les collectivités adhérentes et participe financièrement dans la réalisation de leurs projets.



PAR MICHEL OLLAGNIER  
PRÉSIDENT DU SYMIELECVAR  
ADJOINT AU MAIRE D'OLLIIOULES

Le Syndicat s'est engagé dans de nombreuses actions visant à promouvoir la transition énergétique sur son territoire.

Pour accompagner nos collectivités adhérentes, la Commission des Finances, réunie le 8 février 2022, a acté les différentes modalités de financement des travaux portés par le Syndicat. Validées par le Bureau le 17 février 2022, les participations portent notamment sur les travaux d'enfouissement des réseaux, l'éclairage public et la mobilité durable.

Conscient des économies d'énergie à réaliser en matière d'éclairage des stades, le SymielecVar apporte une aide financière pour le passage aux LEDS des équipements sportifs extérieurs.

En partenariat avec des organismes locaux et nationaux, le SymielecVar est porteur de dispositifs dans la rénovation énergétique des bâtiments publics, le déploiement des énergies renouvelables thermiques et de récupération et le développement d'installations photovoltaïques.

Mobilisé aux côtés des collectivités, le Syndicat s'emploie à mettre en place des dispositifs d'accompagnement aux plus près de vos attentes.

De par ses actions, le SymielecVar est un acteur engagé et reconnu de la transition énergétique sur son territoire.



## Les dispositifs mis en place

### LES FINANCEMENTS DU SYNDICAT

TRAVAUX



ÉCLAIRAGE PUBLIC



BORNES DE RECHARGE



### LE SYMIELECVAR FACILITATEUR DE PROJETS

ACTEE



CTENR



COCOPEOP -  
LES GÉNÉRATEURS



## SymielecVar



614 Rue des Lauriers  
ZAC Nicopolis  
83 170 BRIGNOLES



04 94 37 28 11



contact@symielecvar.fr



[www.symielecvar.fr](http://www.symielecvar.fr)



@SymielecVar83



SymielecVar



SymielecVar



**50 %**  
plafonné à  
40 000 €

### Travaux d'effacement du réseau de distribution publique d'électricité

Au titre de sa **mission fondatrice d'AODE** (Autorité Organisatrice de Distribution d'Énergie), le SymielecVar participe aux travaux d'effacement du réseau de distribution publique d'électricité en aérien à hauteur de :

**50 % du montant HT des travaux plafonné à 40 000 €**



Au-delà de l'aspect esthétique qui contribue à l'embellissement du territoire, ces travaux permettent de sécuriser les réseaux et renforcer la qualité de distribution d'électricité.



**40 %**

### Travaux d'équipement sur l'éclairage public

Le Syndicat contribue à améliorer le parc d'éclairage public des collectivités adhérentes en finançant des travaux liés à la **compétence n°1** "Équipement de réseaux d'éclairage public" à hauteur de :

**40 % du montant HT des travaux d'équipement d'éclairage public avec un label "Transition Énergétique"**



Le SymielecVar apporte son expertise dans la création de réseaux d'éclairage public neufs.



**20 %**

### Travaux d'éclairage public lors de travaux communs avec le réseau de distribution publique d'électricité

Dans le cadre de la **compétence n°2** "Dissimulation des réseaux d'éclairage public communs au réseau de distribution publique d'énergie", le Syndicat apporte un financement de :

**20 % du montant HT des travaux du réseau d'éclairage public**



Coordonner l'enfouissement des réseaux communs permet de limiter les coûts et également les interventions sur la chaussée.

Un avenant signé avec Orange autorise le Syndicat à procéder à la dépose des supports de communications électroniques. Orange prend en charge 100 % des dépenses d'études, de câblage et de fourniture.



**40 %**

### Travaux d'économies d'énergie sur l'éclairage public

Les communes adhérentes à la **compétence n°3** "Économie d'énergie" bénéficient d'un financement de :

**40 % du montant HT des travaux d'économies d'énergie\* sur l'éclairage public**



\* 60 % de réduction de puissance  
70 % de réduction de consommation  
Ces travaux génèrent des CEE (Certificats d'Économies d'Énergie) qui peuvent représenter entre 10 et 20 % du montant des dépenses.

Le Syndicat assure un accompagnement privilégié, de l'instruction du dossier au reversement de la vente des CEE aux collectivités.



**Le financement de 40 % du montant HT des travaux s'applique également sur le passage aux LEDS des équipements sportifs extérieurs**



**50 %**


**Audit énergétique sur les installations d'éclairage public**

Le SymielecVar est force de propositions quant aux dispositifs à mettre en place pour améliorer la performance de l'éclairage public des communes adhérentes à la **compétence n°3** "Économie d'énergie" et finance :

**50 % sur les audits énergétiques sur les installations d'éclairage public**



Le Syndicat émet des recommandations énergétiques correspondant à la réglementation en vigueur.



**10 %**

**Travaux d'installation de bornes de recharge**

Au titre de la **compétence n°7** "Réseau de prises de charge pour véhicules électriques", le SymielecVar apporte une aide financière de :

**10 % du montant HT des travaux d'installations de bornes de recharge**

S'ajoute une subvention complémentaire de :

**40 à 50 % du programme Advenir**



Membre du réseau interdépartemental eborn, le Syndicat s'investit dans la mobilité durable et s'emploie à déployer des bornes de recharge sur son territoire.



**190 000 € pour 12 bornes**

**DSP eborn : Financement de 12 bornes de recharge**

Dans le cadre de la **compétence n°7** "Réseau de prises de charge pour véhicules électriques" et de la DSP eborn, le SymielecVar participe au financement à hauteur de :

**190 000 € pour les déploiement de 12 bornes de recharge**



6 bornes de type "rapide" (50 kW) et 6 bornes de type "accélérée AC/DC" (22 kW) seront implantées sur des emplacements stratégiques du territoire.

**Le SymielecVar prend en charge 100 % de la dépense**



**85 %**

**SMART EP : Modules de télégestion sur l'éclairage public**

Le SymielecVar met en place pour les communes adhérentes à la **compétence n°8** "Maintenance éclairage public" des outils de suivi des consommations et de pilotage à distance des réseaux d'éclairage public.

Ce projet financé avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Européen de Développement Régional permet de bénéficier de :

**70 % du montant HT de l'opération, soit 1 491 000 €**



Le SymielecVar apporte un financement de : **15 % supplémentaire soit une participation totale de 85 %**





## ACTEE : Mutualiser la rénovation énergétique des bâtiments publics

ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité énergétique) est un programme national porté par la **FNCCR** qui s'inscrit dans le dispositif des **CEE** (Certificats d'Économies d'Énergie).

Il a pour **objectif** de mettre à disposition et de financer des **outils d'aide à la décision** pour les collectivités dans le cadre de projets de **rénovation énergétique des bâtiments**.

Le SymielecVar porte le programme ACTEE 83, la COFOR - ALEC 83 coordonne et anime la réalisation du projet.

**72 communes du Var** bénéficient du dispositif **ACTEE 83**.

Les collectivités concernées sont :

- la CA Provence Verte
- la CC Coeur du Var
- la CC Golfe de Saint-Tropez
- la CC Méditerranée Porte des Maures
- la CC Provence Verdon

- **Accompagnement dans la rénovation énergétique des bâtiments publics**
- **Aide à l'embauche d'un Économiste de Flux et d'achats d'équipements**
- **Audits énergétiques et thermiques des bâtiments pris en charge à 50 %**
- **Suivi des travaux**
- **Formations, guides et conseils d'experts**

## CTENR : Promouvoir les énergies renouvelables thermiques et de récupération

Le **SymielecVar** a été sélectionné par l'**ADEME** pour déployer les **Énergies Renouvelables (EnR) thermiques et de récupération** dans le Var.

L'**objectif** est d'apporter aux porteurs de petits projets, le **soutien technique et financier** nécessaire afin de développer les filières d'EnR :

- le solaire thermique
- la biomasse (bois-énergie)
- la géothermie / thalassothermie
- les réseaux de chaleur

**Tous les porteurs de projets (hors particuliers) du Var peuvent en bénéficier.**

Le SymielecVar s'est fixé comme mission d'**accompagner les acteurs du territoire** dans le développement des EnR.

Le Syndicat veut encourager l'**émergence de projets locaux** notamment sur les bâtiments publics (école, hôpitaux, EHPAD...), logements collectifs et entreprises industrielles et commerciales.

- **Note d'opportunités gratuite pour les maîtres d'ouvrages**
- **Études de faisabilité de 50 à 70 % du montant HT**
- **Investissement (aide au financement des installations d'EnR thermiques et de récupération) : de 30 à 80 %**



## COCOPEOP : Déployer les projets éoliens et photovoltaïques devient "Les Générateurs"

Porté par l'**ERES**, Entente Régionale Énergies Sud, les **6 syndicats d'énergie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur** se sont associés pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'**ADEME** concernant la mise en place de **réseaux régionaux de conseillers**.



Ces derniers auront pour mission de **développer** principalement, à l'**échelle communale**, des projets **photovoltaïques** et quelques solutions dans le domaine de l'**éolien**.

L'**objectif** est de contribuer à l'**animation du territoire** pour informer et **sensibiliser les élus locaux** aux **potentiels des filières d'énergies renouvelables**.

Les collectivités qui souhaitent aller plus loin seront **accompagnées par ces conseillers**.

- **Accompagnement technique sur le développement des projets et sur le suivi du programme d'action**

